



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 136/2024
(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'acquisition de mobiliers en vue de l'aménagement de poste d'un agent d'accueil

Le Maire de la Commune de SANCOINS,
Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Considérant que l'agent concerné a été reçu par le Médecin du travail le 1^{er} mars 2024 et que ce dernier a prescrit un aménagement de poste ;
Considérant le rapport d'étude en date du 26 mars 2024 concernant l'aménagement de poste de l'agent d'accueil, remis par Madame GILLES, Psychologue du travail au Centre de Gestion du Cher ;
Considérant que l'acquisition des mobiliers nécessaires à l'aménagement de poste d'un agent d'accueil représente un montant global de dépenses de 5 008,84 TTC ;
Considérant que la commune peut prétendre à une aide au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), calculée sur la différence entre le coût d'équipements standards et celui d'équipements adaptés à l'agent ;
Considérant que les crédits seront prévus au budget de la collectivité ;

DECIDE

Article 1 : de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'acquisition de mobiliers permettant l'aménagement de poste d'un agent d'accueil, selon le plan de financement suivant :

	Montant TTC	Taux
FIPHFP	3 499,52 €	69,87 %
Autofinancement (fonds propres)	1 509,32 €	30,13 %
TOTAL :	5 008,84 €	100 %

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète, à Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable du Trésor Public et à Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins.

A Sancoins, le 30 juillet 2024

Le Maire,
Pierre GUIBLIN



Date de publication : 30/07/2024
Mode de publication : mise en ligne